



Auxiliaire de vie scolaire individualisée contrat assistant d'édu

Par **DELPHINE**, le **11/07/2008** à **10:23**

Bonjour et merci pour ce forum.

Voilà je suis avs i depuis 3 ans et j'ai des contrats d'un an renouvelables 5 fois . Je ne souhaite pas renouveler mon dernier contrat qui prend fin à sa date anniversaire le 31 août prochain. En effet j'entre en école d'aide soignante le 1er septembre.

L'inspection académique dont je dépends m'informe dernièrement que je ne pourrai prétendre aux droits d'ouverture aux allocations chômage car il aurait fallu que je renouvelle mes contrats jusqu'à leur durée maximale c'est à dire 6 ans. Quel recours ai-je ??? Il me semblait pourtant que je cotisais pour les assedics même si sur ma fiche de paye rien ne le mentionne...

L'inspection me répond que cela fait deux ans qu'on n'a plus de droit , que c'est une nouvelle disposition... Je ne comprends plus , quelle incohérence ces emplois si précaires qui sont supposés être tremplin pour l'accès à la formation...

Delphine